
Le comité de surveillance de la commune de Ruffec (Charente) annonce l'envoi d'argenterie provenant de chapelles et de la maison Broglie-Montmorency, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le comité de surveillance de la commune de Ruffec (Charente) annonce l'envoi d'argenterie provenant de chapelles et de la maison Broglie-Montmorency, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22103_t1_0271_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

La vente des biens des émigrés n'a commencé dans ce district que le 2 floréal, attendu que le pays étoit envahi par l'ennemi depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 7 nivôse, et depuis la rentrée des troupes républicaines jusqu'au mois de floréal on étoit occupé à faire la description et l'estimation des biens pour pouvoir en commencer la vente.

19

L'agent national du district de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, écrit qu'un bien d'émigré, estimé 11 172 liv., vient d'être vendu 33 878 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

20

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Ruffec, département de la Charente, écrivent à la Convention nationale qu'ils envoient, par la messagerie, une boîte contenant 42 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie provenant, partie de plusieurs chapelles [et l'autre] (2) de la maison de Broglie Montmorency.

Insertion au bulletin (3).

[*Le c. de surv. révol. et régénéré, établi à Ruffec, au présid. de la Conv.; Ruffec, 7 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Des calices, des soleils, des ciboires, des ostensoirs, des navettes, des encensoirs, des patennes et des cannettes viennent de nous être fournis par les ci-devant chapelles de notre district. La quantité de ce vil métal a été augmentée par 6 grands chandeliers et un plat d'argent de la ci-devant grande et puissante maison Broglie Montmorency. Nous mettons le tout à la messagerie aujourd'hui à ton adresse. Fais-en l'offrande à la patrie, invoque avec nous l'Être suprême, demande-lui qu'il éclaire toutes les âmes et qu'il les fasse renoncer, d'aussi bon cœur que nous, à tous ces hochets d'un culte que nous avons entièrement abandonné et fait abandonner pour ne nous occuper que du vray, celui de l'Être suprême et de la liberté, mais

surtout qu'il nous débarrasse promptement de tous ces faux ministres des hôtels qui ne purent être vomis que par l'enfer en colère, à l'existence duquel ils croient et s'efforcent encor de faire croire.

Vive la République une et indivisible ! Vive la Montagne et ses fidelles soutiens.

Les membres composants le comité de surveillance révolutionnaire : CAILLIER, AUDINET (*présid.*), DEMONDION, JACQUES (*secrét.*).

Etat de l'argenterie que le comité de surveillance révolutionnaire de Ruffec a récolté dans plusieurs chapelles de son arondissement, adressée ce jour à la Convention nationale.

De la chapelle du ci-devant château de Ruffec : 2 calices, 2 patennes, un encensoir, une navette, 4 canettes, un bassin, une croix et 6 chandeliers. De l'hôpital de Ruffec : un calice, une patenne, un ciboire, un soleil. Des pénitens de Ruffec : un soleil sans pied, un calice, une patenne. Desarcier, médecin : un calice, une patenne. Demery L'Abrégemant : un calice, une patenne. De la commune de Condac : un calice, une patenne, un soleil, un ciboire, une custode. Touchimbert, de Londigny : un calice, une patenne. Du collège de Ruffec et de Mongazon : 3 croix d'argent, une petite custode.

Tous ces objets pèsent ensembles 42 marcs 7 once 2 gros. Mis dans une boîte à l'adresse du président de la Convention le 7 thermidor l'an 2^e de la République, marquée comme en marge.

21

L'agent national près le district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, instruit la Convention nationale qu'il a été fabriqué 600 quintaux de charbon dans le premier mois de la réception de l'arrêté de la commission des armes; que tous les bras ont concouru à la coupe des bois, et que tous ont également renoncé au paiement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Tarbes, 7 therm. II*] (2)

Citoyens législateurs,

Un acte de générosité patriotique et de dévouement à la cause de la liberté (qui peut-être mérite de vous être connu par celui qui en a été le témoin nécessaire, et même à la République entière par ses dignes représentants) c'est l'ardeur et la célérité avec laquelle les communes de ce district ont préparé, dès le premier moment de l'arrivée de l'arrêté de la commission des armes, un des éléments de la

(1) P.V., XLIV, 6.

(2) Membre de phrase ajouté d'après la minute du *Procès-verbal*, C 317, pl. 1270, p. 1.

(3) P.V., XLIV, 6. *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^t). *C. Eg.*, n^o 735.

(4) C 318, pl. 1291, p. 1, 2.

(1) P.V., XLIV, 6. *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^t).

(2) C 319, pl. 1299, p. 21.